

Andenne le 10-11-1931



VILLE D'ANDENNE

 Mairie
 permanente

13263

 A Monsieur le Gouverneur
 de la province
 de Namur

Monsieur le Gouverneur,

Nous avons l'honneur, de
 vous transmettre en demande par laquelle
 le sieur Comille Renaud, de cette ville,
 sollicite le renouvellement de l'admissi-
 on lui accordée par Arrêt de la M. P.
 E. n° 407. Tot en date du 14-3-1930, pour
 l'établissement d'une bibliothèque permanente
 à Andenne.

Aucune plainte n'ayant été formulée contre
 cet établissement, y a-t-il lieu de recom-
 mander la suite. Les formalités préliminaires à
 tout établissement ~~de~~ de l'espèce.

Par le Collège:

 Le Secrétaire,
 Es

 Le Bourgmestre,